



n° DCS 014/2025

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 juin 2025 s'est assemblé à la Maison de l'Enfance, siège social du Syndicat, en présence de la Présidente, Corinne HOUZIAUX.

**Étaient présents** : Corinne HOUZIAUX - Karine KAUFFMANN - Arthur ROUYER - Eric LAURENT

Les membres présents (4) forment la majorité des membres du comité en exercice, lesquels sont au nombre de 4.

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

Le Comité Syndical ;

Sur proposition et présentation du rapport par Madame Corinne HOUZIAUX, Présidente,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le rapport d'activités 2024 du SIVM présenté en annexe.

Pour extrait conforme.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. La Présidente du SIVM atteste que le présent document a été publié le 23 juin 2025 et transmis à la Préfecture le 23 juin 2025 et qu'il est donc exécutoire.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 23 juin 2025

La Présidente du SIVM,  
Corinne HOUZIAUX

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*